

Arrêté N° 2021-49

portant nomination de Mme ESCANDE VARNIOL en qualité de chargée de mission

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté 2020-95 en date du 7 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie-Cécile ESCANDE VARNIOL en qualité de chargée de mission,

Arrête :

- Article 1 :** Madame Marie-Cécile ESCANDE VARNIOL, Maitresse de Conférences en droit privé et sciences criminelles, est nommée chargée de mission pour la préparation de l'accréditation des masters auprès de la Vice-présidente en charge de la formation et de la vie étudiante.
- Article 2 :** L'intéressée bénéficie d'une équivalence horaire de 21 heures ETD au titre de cette mission.
- Article 3 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 4 :** La mission, qui prend effet à compter du 5 février 2021, prendra fin le 31 mars 2021.

Fait à Lyon, le 18 février 2021


Nathalie DOMPNIER
